

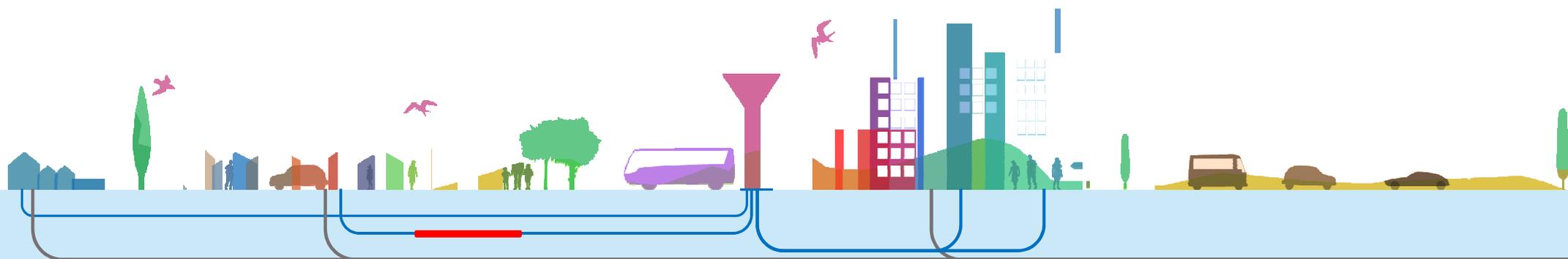
altereo

éveilleurs d'intelligences environnementales®

Conseil, ingénierie, informatique et innovation depuis 30 ans

stratorial

Conseil en gestion et finances locales



Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez



Réalisation d'un schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement

Restitution de la Phase 3 – Etapes 1 & 2

10/09/2024

Sommaire



1. Modalités d'exercice des compétences
2. Missions portées par la CCALF
3. Organisation de la Régie Communautaire
4. Organisation du futur service
 - Organisation spatiale
 - Organisation fonctionnelle (moyens humains et matériels)
 - Organisation de la prise de décision
5. Prospective financière
 - Quelques rappels d'analyse financière
 - Simulation de la prospective
 - Budget AEP
 - Budget AC
6. Planning pré-transfert
7. Annexes



1. Modalités d'exercice des compétences

(hors communes des syndicats supra-communautaires)

Suite aux délibérations des communes et conformément à leur volonté en termes d'organisation de la CC, les **modalités d'exercice** des compétences AEP et AC retenues sont :

- **Régie communautaire**

- Transfert du personnel technique des syndicats infra-communautaires
- Embauche de personnel technique et administratif

- **Convention de délégation (contrat d'objectifs)**

La CC fixe les objectifs selon la grille d'évaluation de qualité de la CC. La commune mobilise les moyens nécessaires pour la réalisation des tâches. La contrepartie est une dotation annuelle.

- Communes : Encadrement des agents et missions
- CCALF : Suivi annuel/biennuel technique, financier, de performance

- **Délégations de service public**

Maintien des 5 contrats de DSP. A échéance de chaque contrat, le Conseil communautaire devra délibérer sur les modalités de gestion de chaque périmètre (maintien de la DSP, marché global, régie communautaire).



2. Missions portées par la CCALF

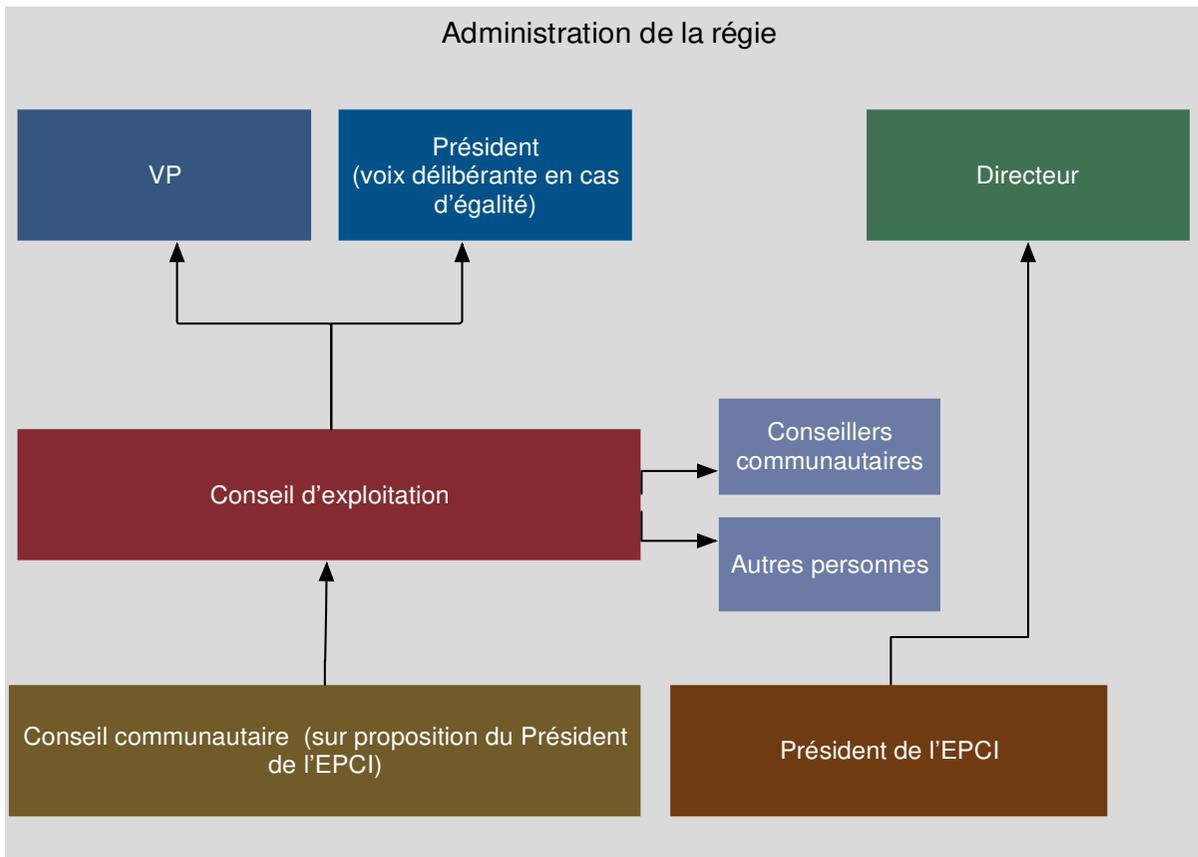
	Missions	Enjeux	Objectifs	Acteur	Risques
Services Centraux	Orientations stratégiques et objectifs du service	→ vision stratégique des services	→ offrir un service de qualité → péréquation des moyens	CCALF	technique pénal financier
	Gestion, protection et diversification de la ressource et protection des milieux	→ respect des conformité réglementaires → enjeux quantitatifs et qualitatives des ressources	→ connaissance du patrimoine		
	Définition de la stratégie tarifaire (part fixe et part variable)	→ maîtrise des tarifs	→ solidarité au niveau du territoire		
Fonctionnement	Exploitation du service	→ réactivité du service → continuité du service	→ grille d'évolution du niveau de service → suivi des performances des services	Service Communautaire Conventions de délégation DSP	technique
	Surveillance des réseaux, entretiens et réparations des ouvrages				
	Gestion des abonnés	→ proximité du service	→ service de proximité	CCALF (sauf DSP)	technique financier
	Facturation et suivi des encaissements	→ recouvrement et gestion des impayés	→		
Investissement	Plannification travaux et études	→ optimiser la gestion des travaux	→ prioriser les travaux	CCALF	technique financier
	Suivi des travaux et études				
	Réalisation des Travaux & Etudes	→ besoins en RH importants → programme de renouvellement et de mise en normes important à prévoir	→ garantir le bon maintien du patrimoine	Entreprises privées - MPS	

→ Définition du contenu des conventions de délégation



3. Organisation de la Régie communautaire

- Organisation de la **régie avec autonomie financière sans personnalité morale**



- **Organes décisionnels**

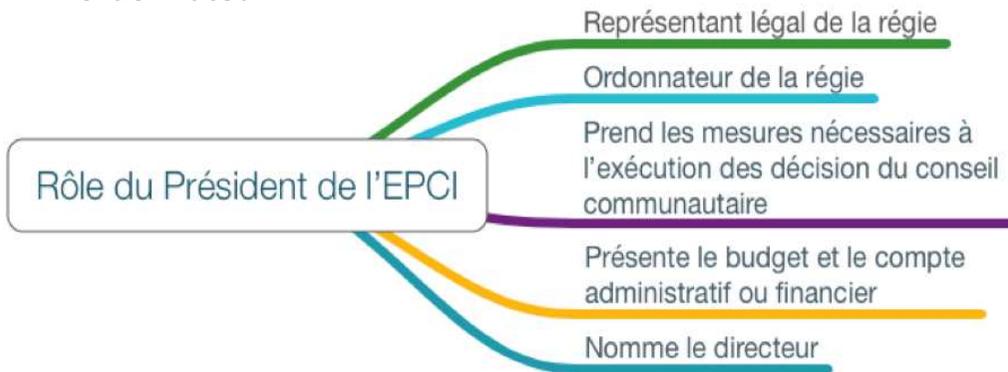
- **Président de la CC** : représentant légal de la régie autonome et l'ordonnateur.
- **Conseil Communautaire** : contrôle la gestion du service et fixe la répartition des missions relevant du Conseil d'exploitation.
 - Après avis du Conseil d'exploitation et dans les conditions prévues par le règlement intérieur, délibère sur toutes les question intéressant le fonctionnement de la régie.
- **Conseil d'exploitation** : pouvoir consultatif.
 - Les membres sont nommés par le Conseil communautaire.
- **Directeur** : assure le fonctionnement du service de la régie.
 - Il est nommé par le Président sur avis du Conseil d'exploitation.

- La régie est administrée par un Conseil d'exploitation et un Directeur, sous l'autorité du Président et du Conseil communautaire. 5

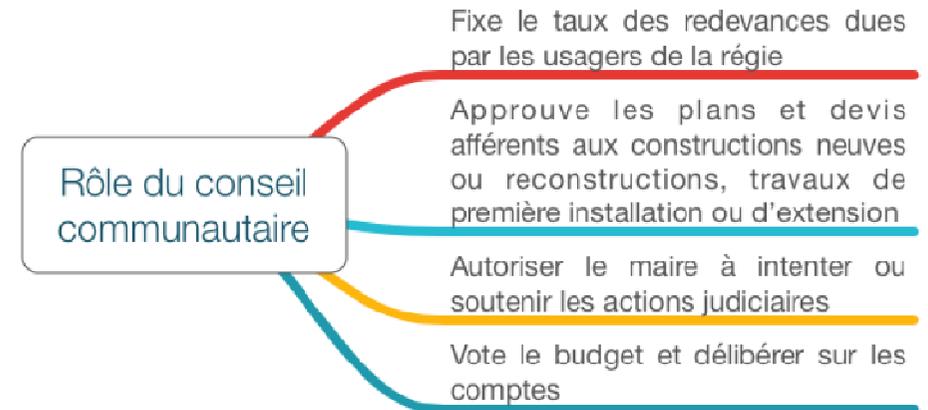


3. Organisation de la Régie communautaire

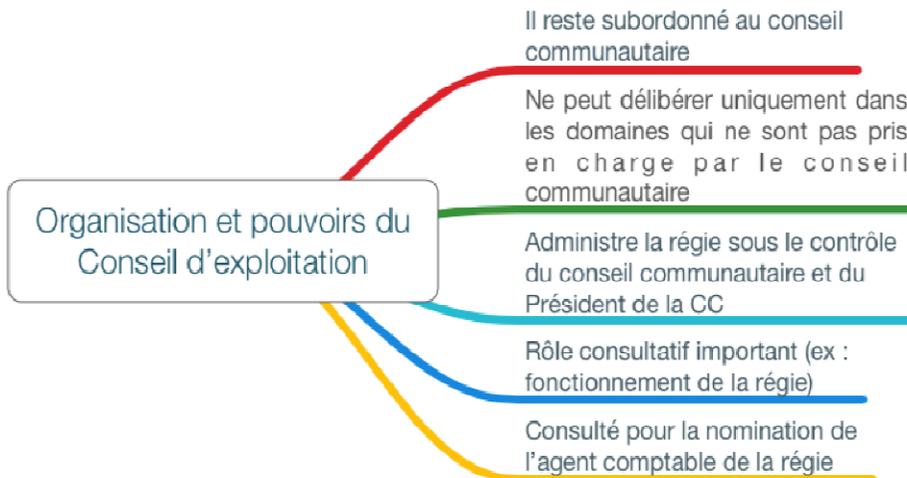
- **Président de la CC** : représentant légal de la régie autonome et l'ordonnateur



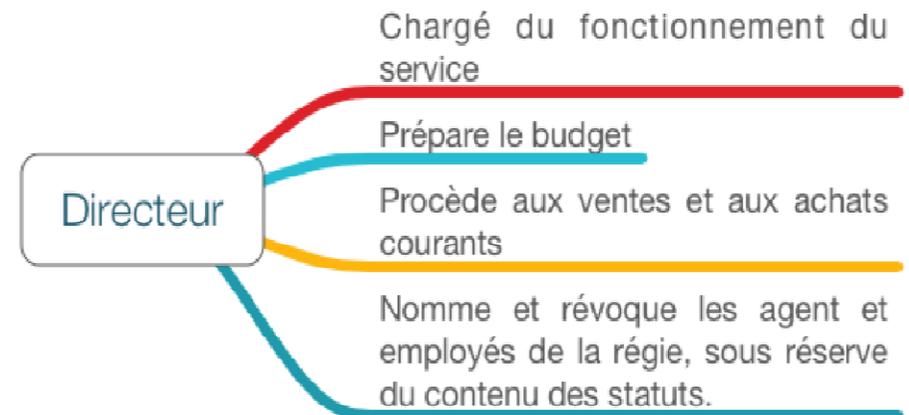
- **Conseil communautaire** : contrôle la gestion du service et fixe la répartition des missions relevant du Conseil d'exploitation



- **Conseil d'exploitation** : pouvoir consultatif



- **Directeur** : assure le fonctionnement du service de la régie





4. Organisation du futur service communautaire – Organisation spatiale – Compétence AEP

- Organisation du service AEP en 5 secteurs
- Dissolution des syndicats infra-communautaires
- Maintien des communes dans les syndicats supra-communautaires et adhésion de :
 - Condat-lès-Montboissier au SIAEP du Bas Livradois
 - La Chapelle-Agnon au SIAEP de la Faye
- Représentation-substitution des communes par la CCALF dans les syndicats supra-communautaires
- Proposition des conventions de délégation « *a minima* » pour garantir la continuité du service en début de période et s'adapter à l'embauche progressive des agents communautaires

Organisation de la compétence eau potable souhaitée par les communes sur le périmètre de la CC Ambert Livradois Forez



Limites administratives

- Périmètre communautaire
- Communes

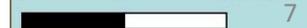
Perspectives

Organisation de la compétence eau potable [59]

- Service communautaire [32]
- Convention délégation [7]
- DSP [4]
- Secteurs d'organisation de la compétence

Périmètre des syndicats d'eau potable
□ Syndicat supracommunautaire

0 5 10 km





4. Organisation du futur service communautaire – Organisation spatiale – **Compétence AC**

- Organisation du service AC en 6 secteurs
 - Dissolution du SIVOM Marat-Vertolaye (syndicat infra-communautaire)
 - Maintien des communes dans le Syndicat de la Faye (supra-communautaire) et adhésion de La Chapelle-Agnon
- Représentation-substitution des communes par la CCALF dans le syndicat
- Création d'un service AC pour Aix-la-Fayette et Valcivières
 - Proposition des conventions de délégation « *a minima* » pour garantir la continuité du service en début de période et s'adapter à l'embauche progressive des agents communautaires

Organisation de la compétence assainissement collectif souhaitée par les communes sur le périmètre de la CC Ambert Livradois Forez



Limites administratives

- ◻ Périimètre communautaire
- ◻ Communes

Perspectives

Organisation de la compétence assainissement collectif [59]

- ◻ Service communautaire [33]
- ◻ Convention délégation [14]
- ◻ DSP [1]
- ◻ Absence de service [5]
- ◻ Secteurs d'organisation de la compétence

Périimètre syndical

- ◻ Périimètre du syndicat d'eau potable amené à exercer la compétence assainissement

0 5 10 km





4. Organisation du futur service communautaire – Organisation fonctionnelle (moyens humains)

- Estimation des ETP AEP & AC par secteur
(hors DSP et MPS)

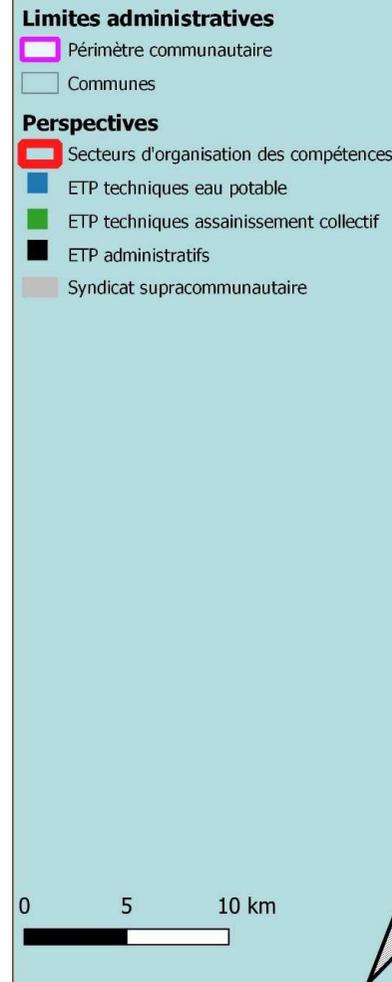
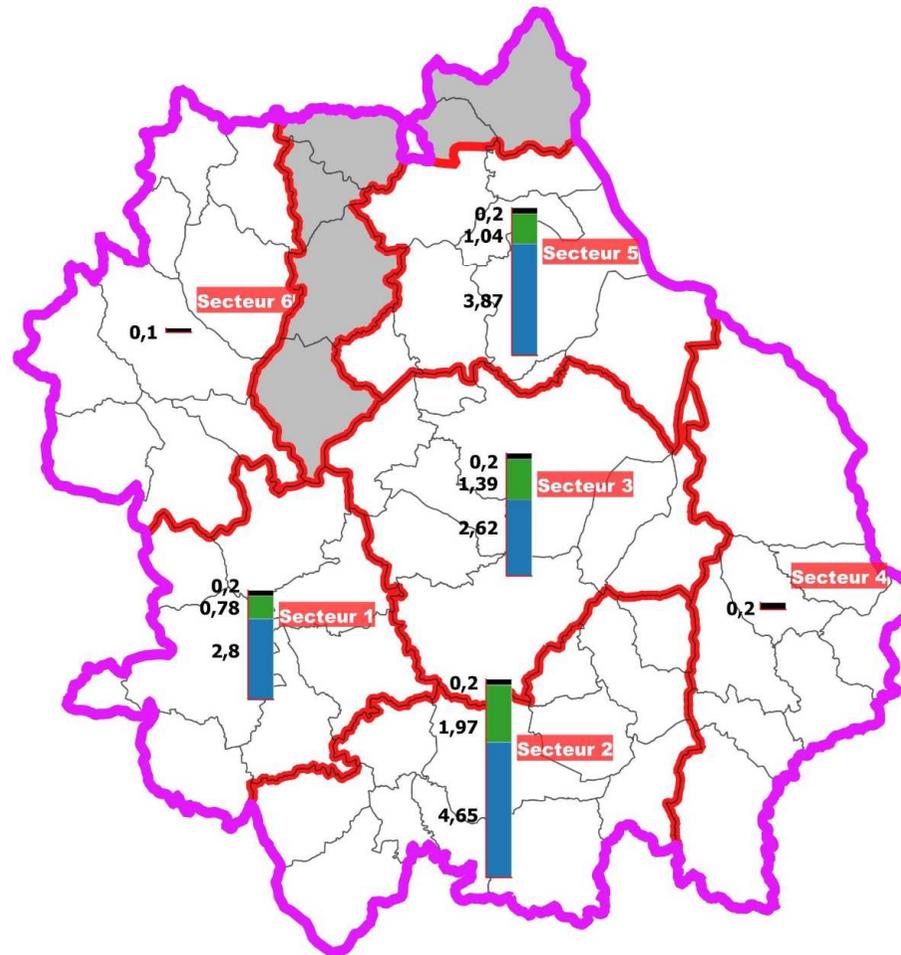
Nombre d'ETP nécessaires à l'exercice des compétences eau potable et assainissement collectif
par secteur d'organisation des compétences sur le périmètre de la CC Ambert Livradois Forez

- ETP techniques (secteurs 1, 2, 3, 5) :
17,49 ETP :

- Exploitation et maintenance : captages, réservoirs, surpresseurs, STEU, PR, télésurveillance
- Surveillance des réseaux AEP et AC
- Relève des compteurs
- Recherche de fuites
- SIG et connaissance du patrimoine

- ETP administratifs : 1,10 ETP, soit une permanence de 8 h/semaine/secteur (secteurs 1 à 5) et de 4 h/semaine pour le secteur 6 :

- Accueil physique





4. Organisation du futur service communautaire – Organisation fonctionnelle (moyens humains)

- Renforcement des services de la CC

Pôle : Services techniques

Pôle :
Administration générale

Pôle :
Envi et Aménagement

Pôle :
Ressources /Moyens

Directeur des services techniques

DGS adjointe en charge des ressources
humaines

DGS adjoint en
charge des
finances

Service :
Déchets Matériels

Service : Eau potable & Assainissement collectif

Service :
SPANC

Service :
Comptabilité, Finances,
Achats publics

Service :
Urbanisme et habitat

Service :
SIG

Encadrement technique CCALF : 1,63 ETP

+0,24 ETP

Encadrement administratif CCALF : 1,77 ETP

Responsable service : 0,32 ETP

Adjoint au responsable : 0,55 ETP

Assistant administratif, secrétariat, coordination : 0,90 ETP

+2,52 ETP
Facturation
Marchés
Finances

Inclus dans les
ETP techniques

Secteur 1

Secteur 2

Secteur 3

Secteur 5

Secteur 4

Secteur 6

Service :
Communication,
Numérique, Accueil

Exploitation - Agents techniques : 17,49 ETP

+1,21 ETP

Accueil physique & tél,
gestion courriers, mails,
branchements

Accueil - Agents administratifs : 1,10 ETP

→ Agents techniques : 19,13 ETP, dont 6 ETP transférables (6 agents), suite à la dissolution des syndicats infra-communautaires

→ Agents administratifs : 6,84 ETP, dont 1,16 ETP transférable (4 agents), suite à la dissolution des syndicats infra-communautaires



4. Organisation du futur service communautaire – **Organisation fonctionnelle** (moyens matériels)

- **Locaux** : La régie devra se doter de locaux (bureaux, accueil clientèle, atelier et garage) :
 - Au niveau de la CCALF :
 - Bureaux : 200 m²
 - Agence clientèle : 20 m²
 - Atelier et garage : 100 m²
 - Au niveau des secteurs :
 - 6 points Accueil
 - 5 points Atelier
 - **Matériel et consommables** : Stock et pièces détachées travaux
 - **Système informatique**
A minima, les **besoins en systèmes informatiques** conséquents concernent :
 - La mise en place d'un logiciel de facturation et d'édition des factures
 - La mise en œuvre d'un système de supervision (de type SCADA) → objectifs :
 - Mettre en place une solution de supervision centralisée pour l'ensemble des ouvrages d'eau potable et d'assainissement, permettant le contrôle à distance
 - Intégrer à la supervision le système décisionnel de production
 - Archivage et *reporting* pour fiabiliser et exploiter les informations délivrées par le système
 - La mise en place d'un outil de GMAO
 - La mise en place d'un outil de type SIG
- Enjeux identifiés :**
- Disposer du matériel adéquat et suffisant pour garantir le maximum de réactivité lors des interventions
 - Disposer des logiciels spécifiques nécessaires pour une exploitation optimisée des services
 - Mutualiser au maximum le matériel avec les autres services du service technique de la CCALF pour garantir un amortissement correct du matériel
- **Véhicules** :
 - 16 véhicules utilitaires légers
 - 1 camion plateau
 - 2 mini-pelles + remorques
 - 1 hydrocureur léger
 - **Fournitures**
 - Dotation agent
 - Informatique / téléphonie / bureautique



4. Organisation du futur service communautaire

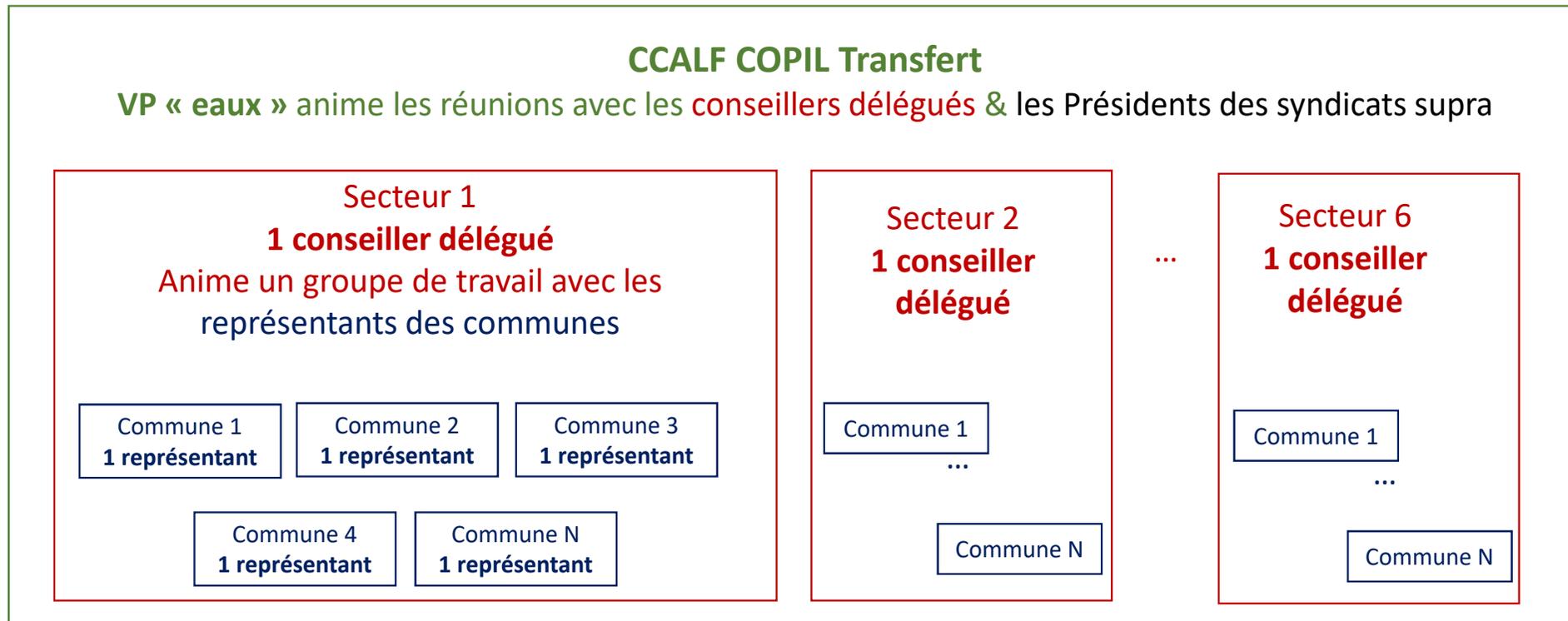
- **Etapas préalables au transfert : identifier les **composantes** du transfert**





4. Organisation du futur service communautaire – Organisation de la prise de décision

- Etapes préalables au transfert : constituer un **COPIL Transfert**

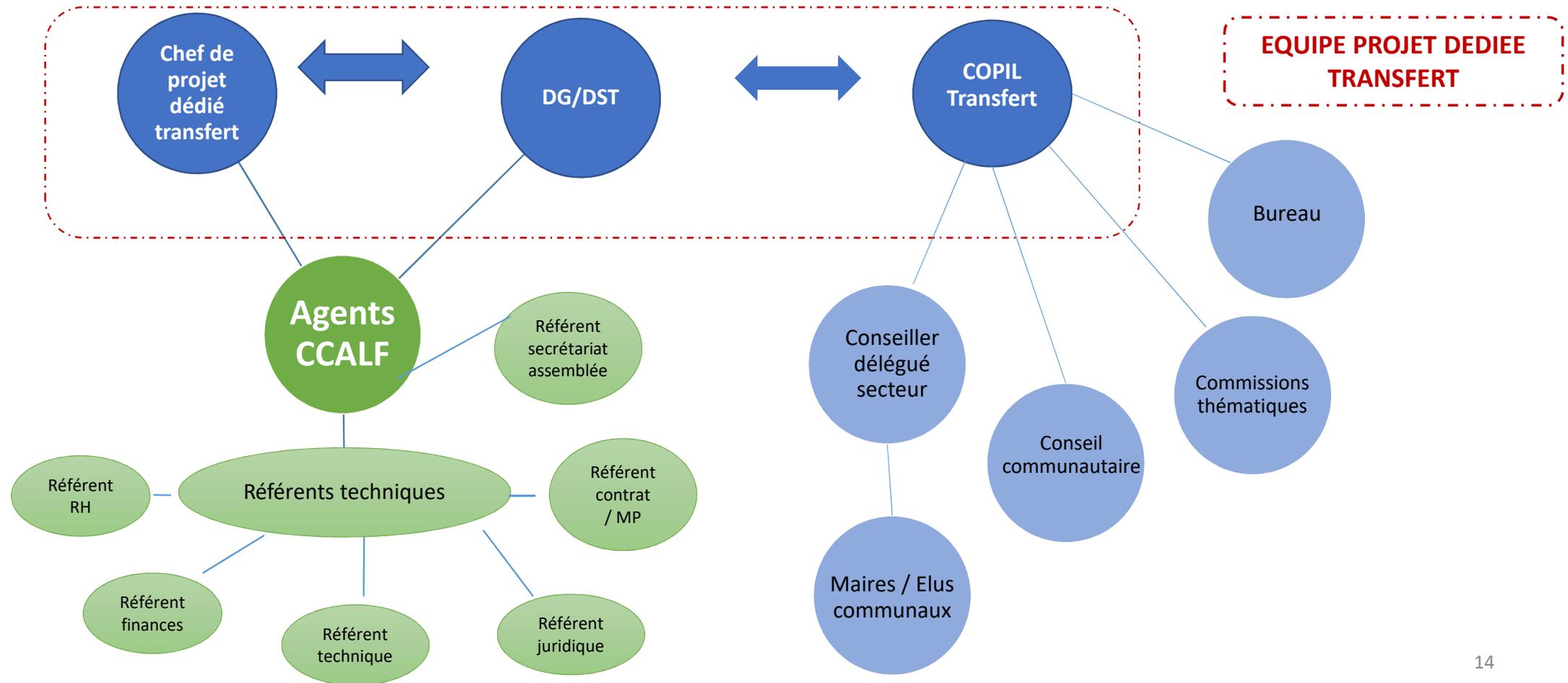


→ Création du COPIL Transfert dès janvier 2025



4. Organisation du futur service communautaire – Organisation de la prise de décision

- Etapes préalables au transfert : constituer une **équipe Projet Transfert**



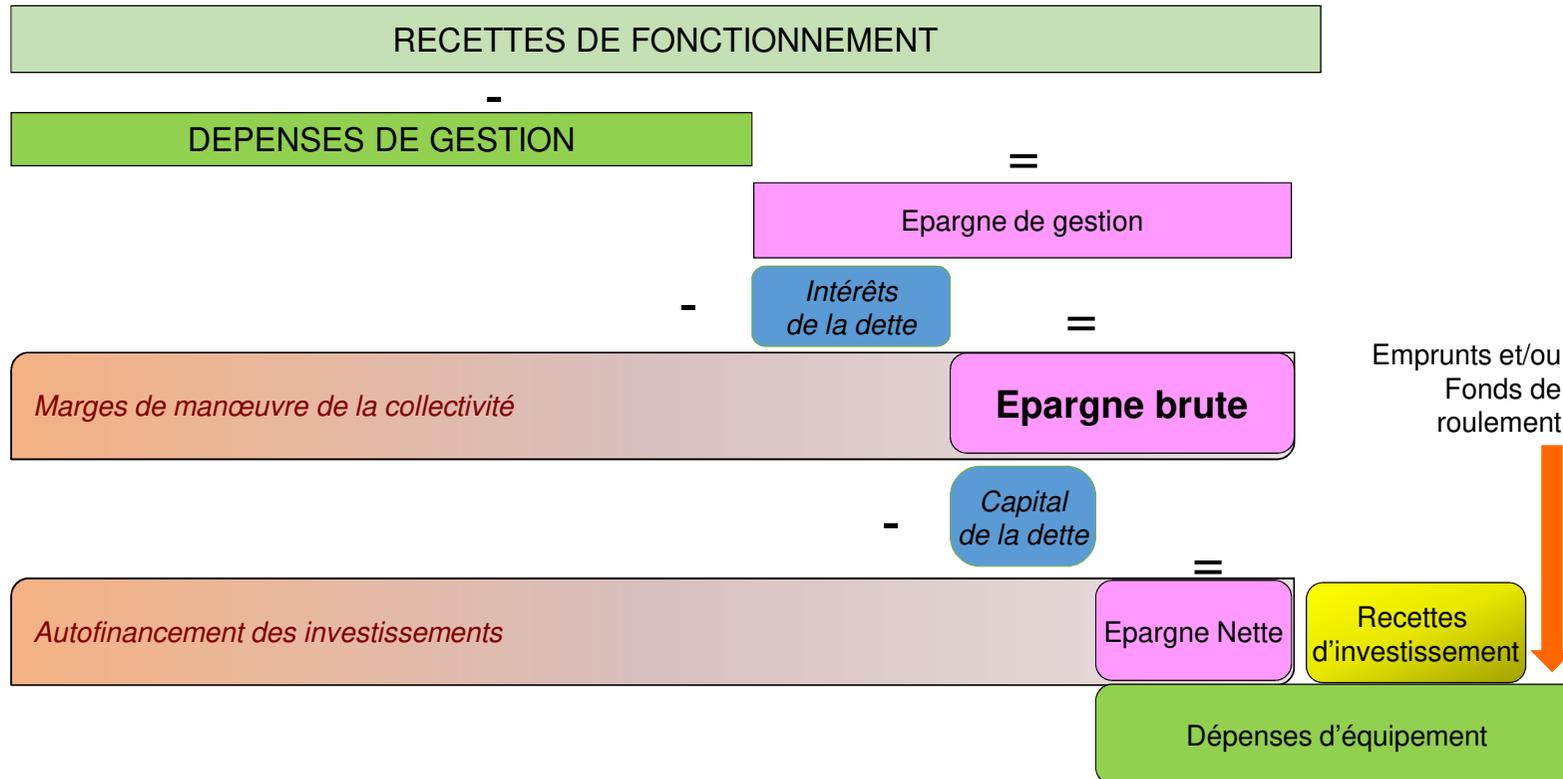


5. Prospective financière

QUELQUES RAPPELS D'ANALYSE FINANCIÈRE



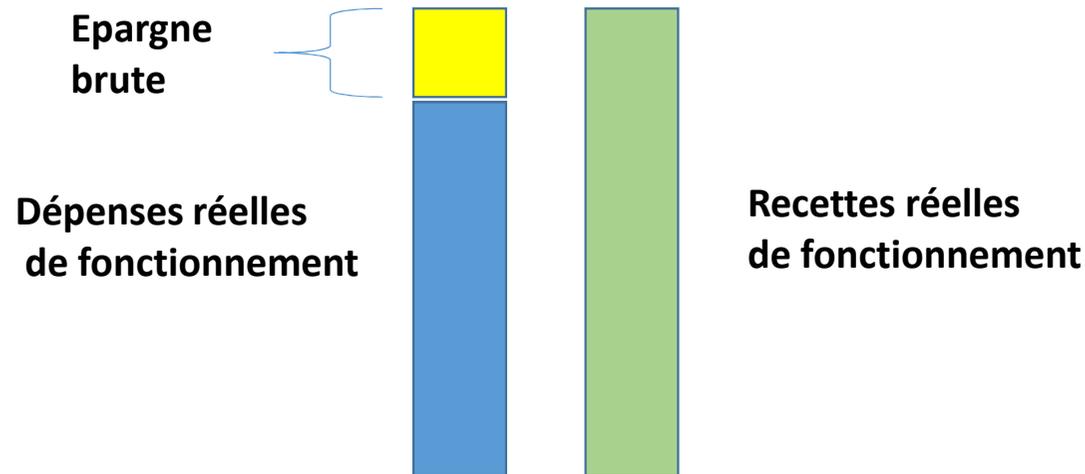
SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE L'ÉPARGNE



- L'épargne de gestion correspond à l'autofinancement dégagé sur le fonctionnement structurel de la commune.
- Après prise en compte des intérêts de la dette, liés au financement des investissements, reste l'épargne dite brute, soit le solde entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement.
- L'épargne brute ou CAF brute est affectée prioritairement au remboursement de la dette.
- Il reste ensuite ce que l'on appelle l'épargne nette ou CAF nette : c'est le surplus des recettes de fonctionnement qui participe au financement des dépenses d'équipements.



LE RATIO DE DÉSENDETTEMENT



L'épargne dégagée en section de fonctionnement joue deux rôles :

- Elle sert directement au financement de la section d'investissement
- Elle sert indirectement à déterminer le montant d'endettement possible pour la commune en réalisant le calcul suivant :

$$\text{Epargne brute} \times 15 = \text{Endettement MAXIMAL soutenable}$$

Ce calcul peut se lire aussi à dans l'autre sens :

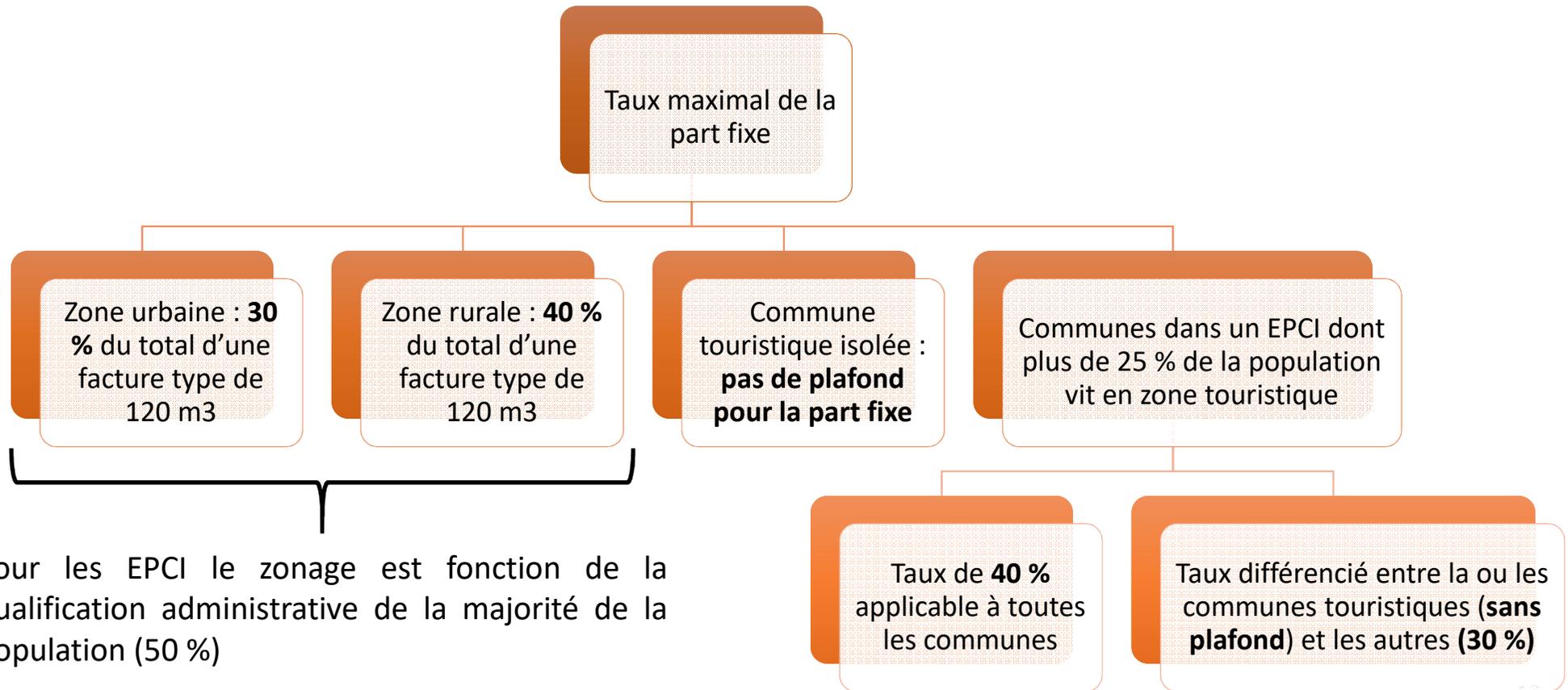
$$\text{Endettement souhaité} / 15 = \text{Niveau d'épargne brute nécessaire MINIMAL}$$

Cette division de l'endettement par le niveau d'épargne brute donne le ratio de capacité de désendettement.



L'encadrement de la part fixe

Le niveau de la part fixe est plafonné par des textes réglementaires pour éviter qu'elle ne représente une fraction trop importante de la redevance. Ce plafonnement varie en fonction de la situation socio-économique du territoire :





LA SIMULATION PROSPECTIVE



Prospective financière 2027-2036 : les investissements

		2027-2029	2030-2032	2033-2036	2037-2040	
EAU		Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total/Moyenne
	Total général	10 415 317 €	19 691 815 €	15 969 405 €	18 756 520 €	64 833 056 €
	Montant annuel de chaque période	3 471 772 €	6 563 938 €	3 992 351 €	4 689 130 €	4 679 298 €

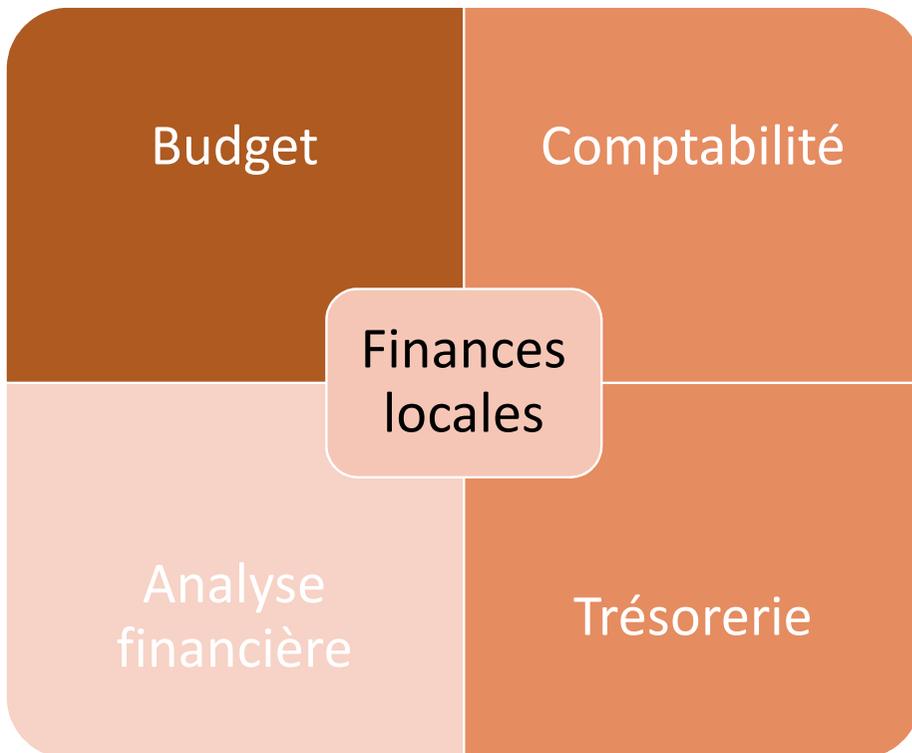
Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 65 M€ sur 14 ans (2027-2040) soit 46 M€ sur la période 2027-2036. Les 65 M€ correspondent à un montant annuel moyen sur la période de 4,7 M€. **Les travaux liés à l'eau seront fortement subventionnés : 30 M€ sur 10 ans, soit 3 M€ par an.**

		2027-2029	2030-2032	2033-2036	2037-2040	
ASS	Services	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4	Total/Moyenne
	Total général	10 006 505 €	13 646 951 €	11 557 459 €	2 950 537 €	38 161 452 €
	Montant annuel de chaque période	3 335 502 €	4 548 984 €	2 889 365 €	737 634 €	2 877 871 €

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 38 M€ sur 14 ans (2027-2040) soit 35 M€ sur la période 2027-2036. Les 38 M€ correspondent à un montant annuel moyen sur la période de 2,9 M€. **Les travaux liés à l'assainissement seront nettement moins subventionnés que ceux de l'eau : nous avons retenu une hypothèse prudente de 15 % de subventions.**



OBJECTIFS POURSUIVIS AU TRAVERS DE LA CONSTRUCTION DES PROSPECTIVES



- ❖ Les recettes de fonctionnement doivent être toujours supérieures aux charges d'exploitation et permettre de dégager une épargne brute qui sert à financer les nouveaux investissements.
- ❖ Le ratio de capacité de désendettement est toujours inférieur à 15 ans (encours de dette total divisé par l'épargne brute).
- ❖ Le fonds de roulement est calé à environ deux mois de dépenses de fonctionnement pour apporter une fluidité dans la gestion de la trésorerie.
- ❖ L'épargne brute dégagée doit toujours être supérieure à la dotation aux amortissements nettes des reprises : **garantie de l'équilibre budgétaire en section d'exploitation.**
- ❖ Les tarifs doivent reposer en priorité sur la part fixe pour leur assurer une stabilité maximale.
- ❖ La part fixe est appliquée au niveau maximal possible soit 39 % d'une facture de 120 m3.



QUELQUES HYPOTHESES DE LA CONSTRUCTION DES PROSPECTIVES

- ❖ Durée : prospective sur 10 ans à compter de l'année 2027, première année pleine suivant l'année du transfert.
- ❖ Hypothèse prudente : stabilité des abonnés et des volumes sur la période.
- ❖ Intégration de la dette levée en 2023 quand l'information était disponible.
- ❖ Emprunts à venir réalisés sur 25 ans à un taux de 3 %.
- ❖ Montants d'investissement issus du PPI.
- ❖ Prise en compte des amortissements (dépenses/recettes) selon les données disponibles à fin 2022 dans les données de la DGFIP.
- ❖ Abonnés et volumes issus des documents Altereo (voir en annexes).



Le budget EAU



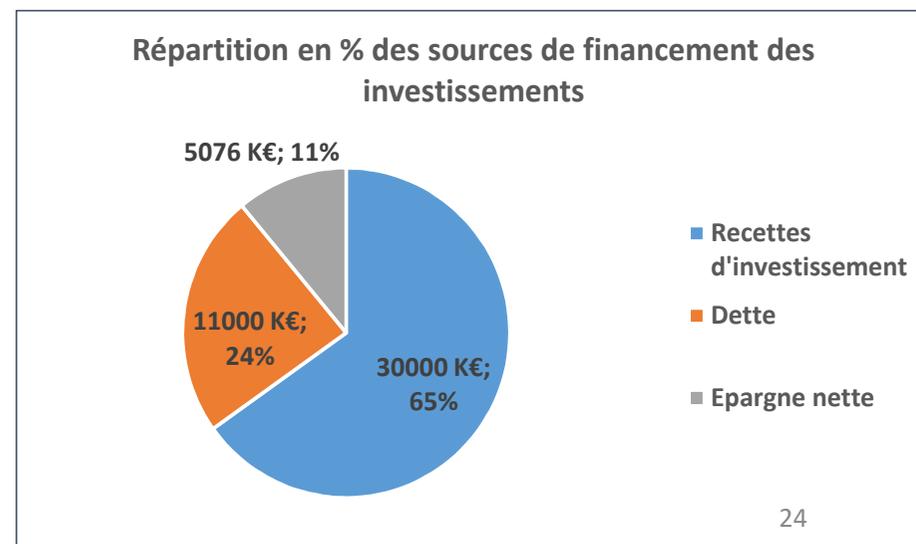
EAU - Prospective financière 2027-2036 : le financement de l'investissement

SYNTHESE										
en k€	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Dépenses d'investissement	3 472	3 472	3 472	6 564	6 564	6 564	3 992	3 992	3 992	3 992
Recettes d'investissement	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Besoin de financement	472	472	472	3 564	3 564	3 564	992	992	992	992
Epargne nette	508	476	447	553	560	755	566	518	656	591
Emprunts nouveaux	400	0	0	3 100	2 900	2 800	500	400	400	500
Variation du fonds de roulement	436	4	-25	89	-104	-9	74	-74	64	99
Fonds de roulement au 31/12	436	440	416	504	400	391	465	391	455	554

❖ Les dépenses d'investissement représentent environ 46 M€ sur la période 2027-2036, dont 65 % sont financés par des ressources externes (subventions), ce qui est énorme.

❖ De ce fait le besoin de financement des investissements représente 16 M€, soit 35 % des dépenses d'investissement. Ce besoin de financement est couvert à hauteur de 5 M€ par l'épargne nette (soit 11 % des dépenses d'investissement) et à hauteur de 11 M€ par le recours à la dette nouvelle (soit 24 % des dépenses d'investissement).

❖ Le niveau du fond de roulement est globalement stable sur la période grâce à l'ajustement de la dette. **Nota bene : la simulation ne tient pas compte du transfert des excédents, tout excédent global transféré viendrait améliorer le financement de ce PPI.**





EAU - Prospective financière 2027-2036 : la constitution de l'épargne

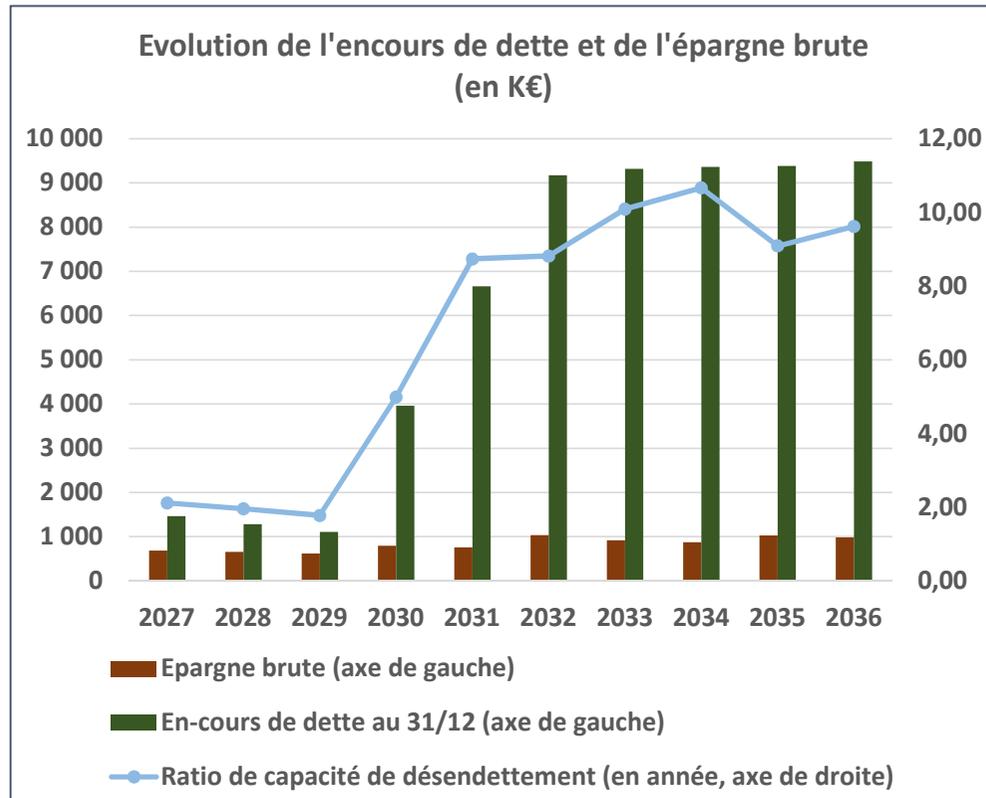
en k€	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Produits d'exploitation	2 620	2 620	2 620	2 921	2 921	3 321	3 321	3 321	3 522	3 522
Produits des services	2 600	2 600	2 600	2 900	2 900	3 300	3 300	3 300	3 500	3 500
<i>dont vente d'eau aux usagers</i>	2 600	2 600	2 600	2 900	2 900	3 300	3 300	3 300	3 500	3 500
<i>Evolution N+1/N</i>	#DIV/0!	0,0%	0,0%	11,5%	0,0%	13,8%	0,0%	0,0%	6,1%	0,0%
Autres produits de gestion courante	10	10	10	11	11	11	11	11	12	12
Autres recettes	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Charges d'exploitation nettes des travaux en régie	1 927	1 963	1 997	2 125	2 158	2 280	2 398	2 444	2 489	2 536
Charges à caractère général	687	701	715	729	743	758	773	789	805	821
Charges de personnel nettes des remboursements	1 138	1 161	1 184	1 207	1 232	1 256	1 281	1 307	1 333	1 360
Autres charges de gestion courante	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
Reversements Agence de l'Eau										
Charges financières	42	40	36	125	118	200	276	280	282	285
Autres dépenses	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Epargne brute	693	657	624	796	763	1 041	924	878	1 032	986
Remboursement du capital	185	181	177	243	203	286	358	359	376	395
Epargne nette	508	476	447	553	560	755	566	518	656	591

- ❖ La nécessité de dégager une épargne stable et d'un montant conséquent se traduit par une hausse des produits d'exploitation nécessaires et donc des tarifs sur la période. Cette hausse est répartie entre les parts fixes et variables (cf détail en annexe).
- ❖ Les charges d'exploitation à compter de 2027 ont un niveau cohérent, compte tenu de la création du service communautaire (recrutements) et de la mise en œuvre d'un niveau de service minimal plus élevé que l'actuel (60 € par abonné). La progression annuelle moyenne tend ensuite à diminuer (hypothèse d'évolution des charges annuelles moindre : +2 % pour l'ensemble des charges).
- ❖ L'épargne brute est globalement en hausse sur la période. Cette hausse permet de financer le remboursement du capital et notamment des nouveaux emprunts mais également de dégager une épargne nette toujours plus importante pour financer le besoin de financement des investissements.



EAU - Prospective financière 2027-2036 : la constitution de l'épargne

en k€	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Epargne brute	693	657	624	796	763	1 041	924	878	1 032	986
En-cours de dette au 31/12	1 469	1 288	1 111	3 968	6 666	9 179	9 322	9 362	9 386	9 491
Ratio de capacité de désendettement	2,12	1,96	1,78	4,99	8,74	8,82	10,09	10,67	9,09	9,62
Fonds de roulement au 31/12	436	440	416	504	400	391	465	391	455	554



- ❖ L'épargne brute comme l'encours de dette progressent fortement sur la période 2025-2034 : **cette évolution parallèle permet de maintenir le ratio de désendettement à un niveau globalement stable proche de 10 ans**. Ce niveau de ratio montre que malgré une forte augmentation des produits du service le poids de la dette nouvelle reste important. Si la CC choisit de cibler des indicateurs financiers encore plus prudent il sera nécessaire d'augmenter encore les tarifs pour y parvenir.
- ❖ Par ailleurs les équilibres proposés ne peuvent pas tenir compte des années 2037-2040 pendant lesquelles se sont près de 4,7 M€ qui vont être investis annuellement, et ce sans information sur d'éventuelles subventions à ce stade. De ce fait d'autres augmentations seraient nécessaires après 2036 pour assurer le financement de la dernière tranche du PPI.

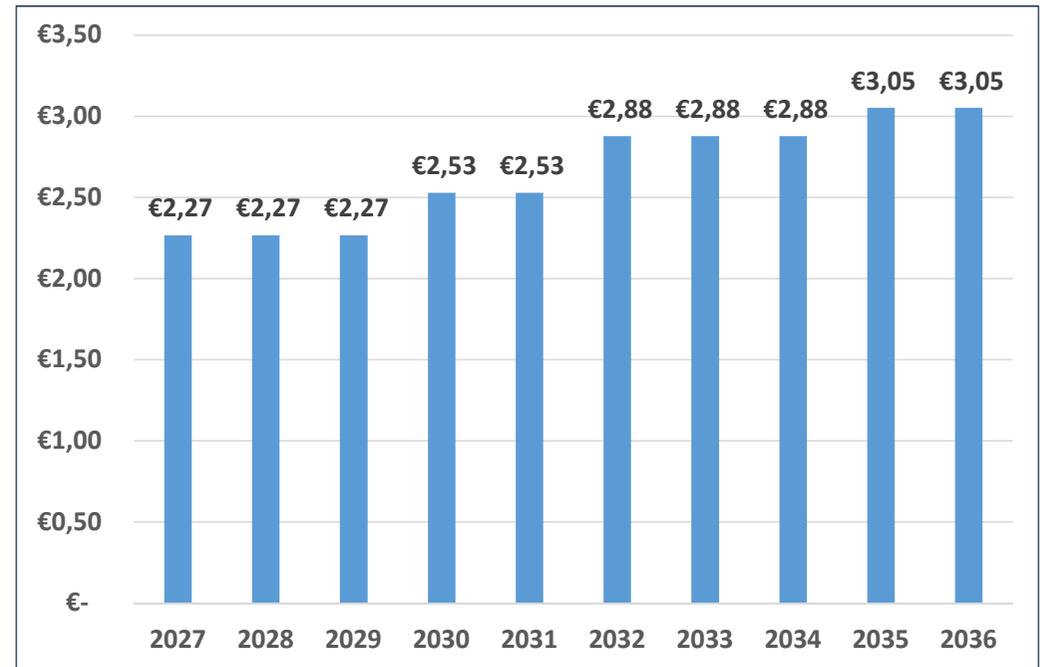


EAU - Prospective financière 2027-2036 : l'évolution du tarif moyen par m³

Sur la période d'étude, 2027-2036, le tarif global ramené au m³ nécessaire pour assurer le financement du PPI est présenté dans le graphique ci-contre.

Il se répartit dans les fait entre part variable et part fixe (voir en annexes).

Pour mémoire le tarif moyen pondéré global actuel est estimé à 1,55 €. Il y aurait donc besoin, dès l'exercice 2027, d'une augmentation de 0,72 €/m³ pour assurer la réalisation du PPI.



❖ Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

- ❖ Evidemment par le PPI lui-même qui nécessite, nous l'avons vu, des ressources importantes pour être réalisé. Cela se traduit par une évolution assez régulière de la tarification de 2027 à 2036.
- ❖ Un deuxième facteur est constitué par la création d'un service EAU/ASS qui va remplacer un certain nombre de prestations non budgétaires auparavant, et qui va aussi améliorer le niveau de service rendu.
- ❖ Enfin par le choix de conserver des indicateurs financiers sains et largement soutenables. Les hausses tarifaires pourraient être moindres en ayant pour objectif un ratio de désendettement plus élevé ou un fonds de roulement plus faible par exemple, mais cela n'est pas conseillé.



Le budget ASS



ASS - Prospective financière 2027-2036 : le financement de l'investissement

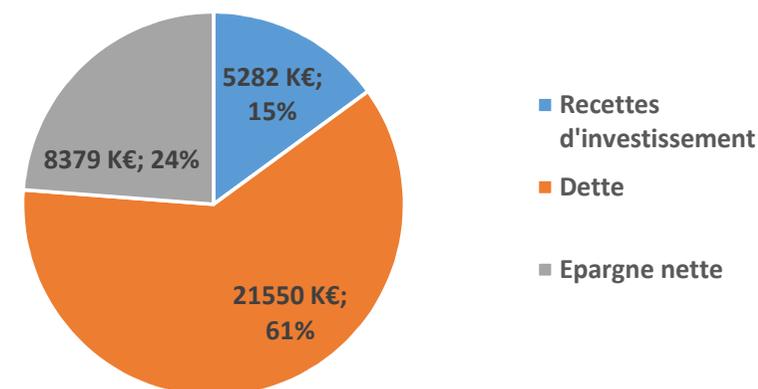
en k€	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Dépenses d'investissement	3 336	3 336	3 336	4 549	4 549	4 549	2 889	2 889	2 889	2 889
Recettes d'investissement	500	500	500	682	682	682	433	433	433	433
Besoin de financement	2 836	2 836	2 836	3 867	3 867	3 867	2 456	2 456	2 456	2 456
Epargne nette	538	435	804	643	1 078	905	919	1 114	1 119	1 099
Emprunts nouveaux	2 450	2 400	2 050	3 300	2 750	2 950	1 550	1 400	1 300	1 400
Variation du fonds de roulement	152	-1	18	76	-39	-12	14	58	-36	43
Fonds de roulement au 31/12	152	152	170	247	208	196	210	268	232	275

❖ **Les dépenses d'investissement** représentent environ 35 M€ sur la période 2027-2036, dont 15 % sont financés par des ressources externes (subventions), ce qui est prudent.

❖ **De ce fait le besoin de financement des investissements** représente 30 M€, soit 85 % des dépenses d'investissement. Ce besoin de financement est couvert à hauteur de 8 M€ par l'épargne nette (soit 24 % des dépenses d'investissement) et à hauteur de 22 M€ par le recours à la dette nouvelle (soit 61 % des dépenses d'investissement).

❖ **Le niveau du fond de roulement** est globalement stable sur la période grâce à l'ajustement de la dette. **Nota bene : la simulation ne tient pas compte du transfert des excédents, tout excédent global transféré viendrait améliorer le financement de ce PPI.**

Répartition en % des sources de financement des investissements





EAU - Prospective financière 2027-2036 : la constitution de l'épargne

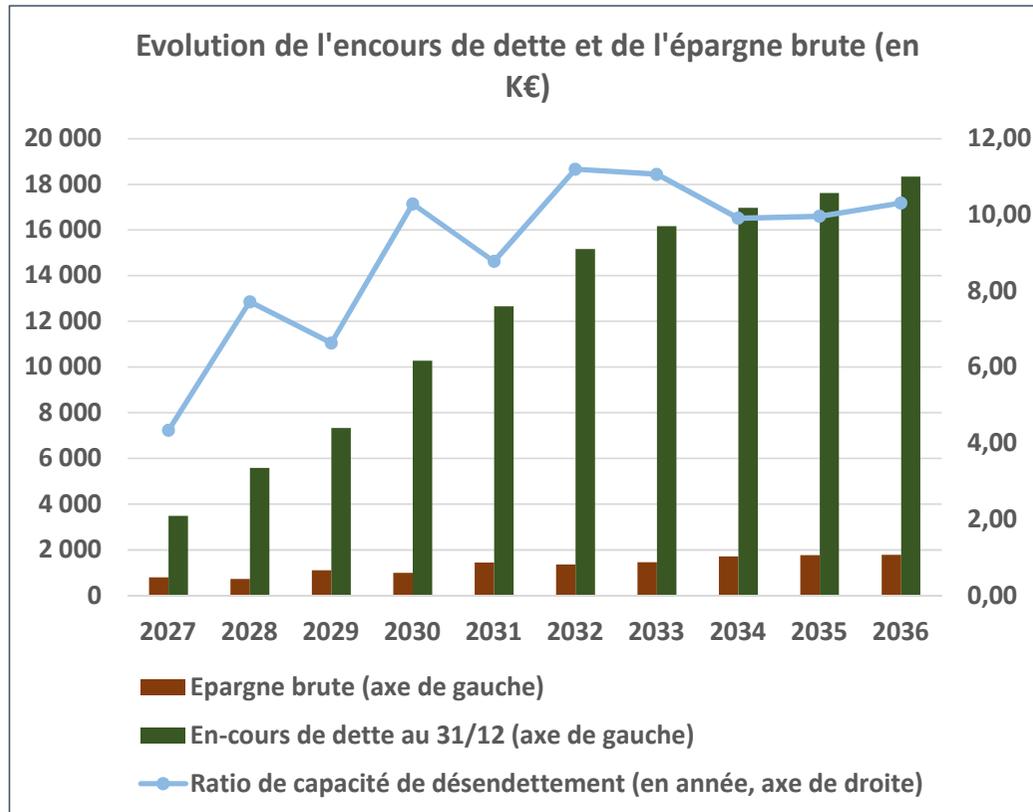
en k€	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Produits d'exploitation	1 710	1 710	2 160	2 160	2 610	2 610	2 810	3 110	3 210	3 260
Produits des services	1 700	1 700	2 150	2 150	2 600	2 600	2 800	3 100	3 200	3 250
<i>dont vente d'eau aux usagers</i>	1 700	1 700	2 150	2 150	2 600	2 600	2 800	3 100	3 200	3 250
<i>Evolution N+1/N</i>	#DIV/0!	0,0%	26,5%	0,0%	20,9%	0,0%	7,7%	10,7%	3,2%	1,6%
Autres recettes	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Charges d'exploitation nettes des travaux en régie	907	985	1 054	1 160	1 167	1 256	1 348	1 397	1 440	1 481
Charges à caractère général	409	417	426	434	443	452	461	470	479	489
Charges de personnel nettes des remboursements	379	387	395	402	411	419	427	436	444	453
Charges financières	108	171	224	314	303	375	451	481	507	529
Autres dépenses	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Epargne brute	803	725	1 106	1 000	1 443	1 354	1 462	1 713	1 770	1 779
Remboursement du capital	265	290	302	357	365	450	542	599	650	680
Epargne nette	538	435	804	643	1 078	905	919	1 114	1 119	1 099

- ❖ La nécessité de dégager une épargne stable et d'un montant conséquent se traduit par une hausse des produits d'exploitation nécessaires et donc des tarifs sur la période. Cette hausse est répartie entre les parts fixes et variables (cf détail en annexe).
- ❖ Les charges d'exploitation à compter de 2027 ont un niveau cohérent, compte tenu de la création du service communautaire (recrutements) et de la mise en œuvre d'un niveau de service minimal plus élevé que l'actuel (60 € par abonné). La progression annuelle moyenne tend ensuite à diminuer (hypothèse d'évolution des charges annuelles moindre : +2 % pour l'ensemble des charges).
- ❖ L'épargne brute est globalement en hausse sur la période. Cette hausse permet de financer le remboursement du capital et notamment des nouveaux emprunts mais également de dégager une épargne nette toujours plus importante pour financer le besoin de financement des investissements.



EAU - Prospective financière 2027-2036 : la constitution de l'épargne

en k€	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Epargne brute	803	725	1 106	1 000	1 443	1 354	1 462	1 713	1 770	1 779
En-cours de dette au 31/12	3 485	5 595	7 342	10 286	12 670	15 170	16 178	16 979	17 629	18 348
Ratio de capacité de désendettement	4,34	7,72	6,64	10,29	8,78	11,20	11,07	9,91	9,96	10,31
Fonds de roulement au 31/12	152	152	170	247	208	196	210	268	232	275



- ❖ L'épargne brute comme l'encours de dette progressent fortement sur la période 2025-2034 : cette évolution parallèle permet de maintenir le ratio de désendettement à un niveau globalement stable proche de 10 ans. Ce niveau de ratio montre que malgré une forte augmentation des produits du service le poids de la dette nouvelle reste important. Si la CC choisit de cibler des indicateurs financiers encore plus prudent il sera nécessaire d'augmenter encore les tarifs pour y parvenir.
- ❖ Par ailleurs les équilibres proposés ne peuvent pas tenir compte des années 2037-2040. Cependant, à la différence de l'eau, ces dépenses sont estimées à seulement 700 K€/an, ce que ce budget sera en mesure de supporter sans difficultés.

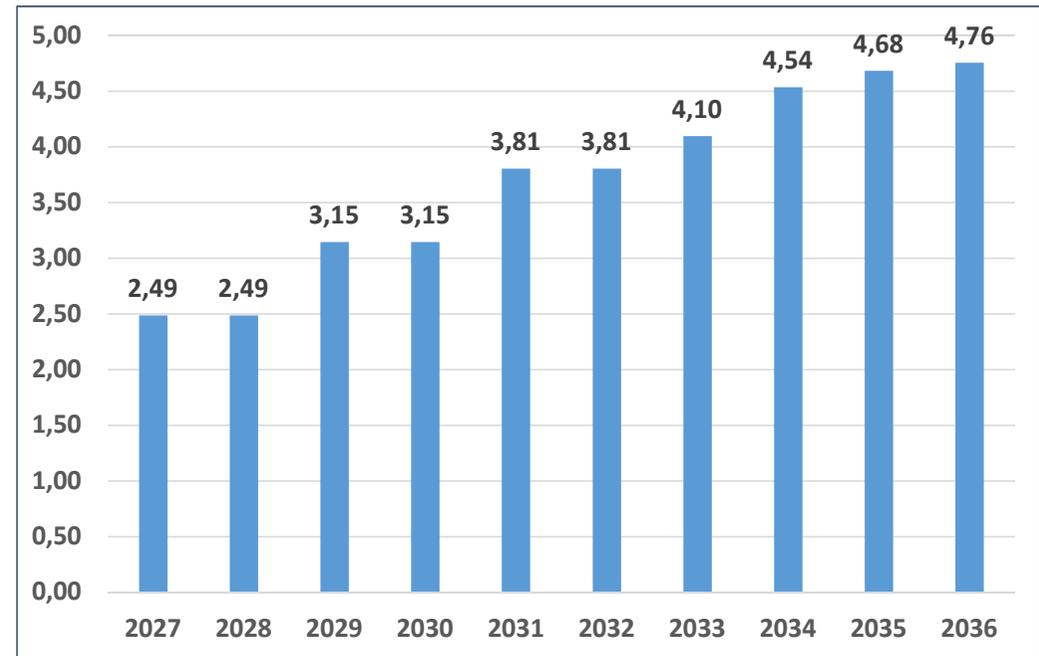


EAU - Prospective financière 2027-2036 : l'évolution du tarif moyen par m³

Sur la période d'étude, 2027-2036, le tarif global ramené au m³ nécessaire pour assurer le financement du PPI est présenté dans le graphique ci-contre.

Il se répartit dans les fait entre part variable et part fixe (voir en annexes).

Pour mémoire le tarif moyen pondéré global actuel est estimé à 1,33 €/m³. Il y aurait donc besoin, dès l'exercice 2027, d'une augmentation de 1,16 €/m³ pour assurer la réalisation du PPI.



❖ Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

- ❖ Evidemment par le PPI lui-même qui nécessite, nous l'avons vu, des ressources importantes pour être réalisé. Cela se traduit par une évolution assez régulière de la tarification de 2027 à 2036.
- ❖ Un deuxième facteur est constitué par la création d'un service EAU/ASS qui va remplacer un certain nombre de prestations non budgétaires auparavant, et qui va aussi améliorer le niveau de service rendu.
- ❖ Enfin par le choix de conserver des indicateurs financiers soutenables. Les hausses tarifaires pourraient être moindres en ayant pour objectif un ratio de désendettement plus élevé ou un fonds de roulement plus faible par exemple, mais cela n'est pas conseillé.



6. Planning pré-transfert

- Prochaines étapes





6. Planning pré-transfert



Objectifs de la période transitoire : Réussir un transfert opérationnel

- Assurer l'**effectivité du transfert de compétences** réglementaire
- Garantir la **continuité de service** en mettant en place un fonctionnement opérationnel quotidien (circuit de décision, organigramme, moyens, locaux, etc.)
- **Anticiper** les éventuels problèmes opérationnels

Etude en cours

- Etapes préalables
- Préfiguration de l'organisation (choix du scénario d'exercice des compétences)
- Début du cadrage
- **Embauche référent transfert**

- Diagnostic détaillé des moyens (humains, matériel, patrimoine, etc.) transférés
- Détermination des moyens nécessaires
- Cadrage de l'organisation de l'exercice des compétences

- Arbitrage
- Saisine des instances pour avis
- Information des communes et des agents des syndicats
- Formalisation des actes, contrats et décisions

- Prise de décision
- Formalisation et mise en œuvre des décisions
- Embauche des agents

- Capitalisation des connaissances
- Suivi de la performance du service
- Adaptation en continu du fonctionnement/contexte et performance du service
- Evaluation de l'efficacité des moyens mobilisés
- Ajustement des moyens humains et techniques

Merci de votre écoute